

# ACTU NEWS ANTIVIRUS, ANTISPAM, CYBER CRIMINALITÉS

## Tapez 33700, un numéro anti-spam sur mobile contre un fléau en plein essor

Le lancement par le gouvernement du 33700, premier outil de lutte contre les spams sur les téléphones mobiles, met en lumière un fléau qui prend de l'ampleur: les SMS frauduleux qui incitent à rappeler un numéro surtaxé.

Se distinguant des SMS publicitaires, ils jouent souvent sur la curiosité: "Je n'arrive pas à te joindre, rappelle-moi au 08..." ou encore "Vous avez gagné 5.000 euros, appelez" tel numéro.

Désormais, quand vous recevrez un tel message, il vous suffira de le signaler en envoyant un SMS au 33700.

.../...

Les SMS frauduleux, qui sont envoyés par des "robots", "ont un potentiel financier très largement supérieur" aux spams classiques car "ils permettent de faire de l'argent directement", explique Guillaume Lovet, expert en cybercriminalité au sein de la société Fortinet.

Pour se procurer les numéros de portables, rien de plus simple, assure-t-il: il suffit de "chercher directement sur Google ou encore de pirater les bases de données des sites marchands".

En revanche, les coupables sont très difficiles à localiser, en raison de la "volatilité des sociétés, à la durée de vie de plus en plus brève et souvent implantés en offshore", note Jean-Philippe Bichard, porte-parole en France de la société d'anti-virus Kaspersky Lab.

.../...

<http://afp.google.com/article/ALEqM5gsGGgPatGBePrzngoV9bRzWL8vbA>

Copyright : sergey - 2008-10-21 20:32:37  
Creative Commons Deed

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.5

Vous êtes libres :

- \* de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public

Selon les conditions suivantes :

Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Pas de Modification. Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

\* A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création.

\* Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage privé du copiste, courtes citations, parodie...)

Ceci est le Résumé Explicatif du Code Juridique (la version intégrale du contrat).

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/>